



**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 3/2013 RELATIF AUX COMPTES
COMMUNAUX 2012 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Mathieu BARBAY président, Mme Janine LIECHTI, MM. Yvan GUILLEMIN, Albert CAILLAT, Julien GAILLARD, Marc DAHLGREN, Laurent BESSO, membres, et M. Arnaud JAGGI rapporteur, s'est réunie le jeudi 30 mai 2013 afin d'étudier ce préavis. M. Jonathan ZOSSO était excusé.

M. Francis LIARD, Syndic, ainsi que Mme Sylvie FAVRE, boursière, étaient présents et ont répondu à nos questions durant cette journée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Durant la matinée, nous avons vérifié le livre de comptes et les pièces comptables. Nous avons notamment pointé, en détail et sans y trouver d'erreur, les comptes suivants :

110.3011.00	Traitement du personnel
110.3151.01	Entretien-achat et maintenance informatique
110.3199.00	Dépenses diverses administratives
200.3184.00	Frais de poursuite
320.3134.00	Forêts, achat plants et plantations
330.3199.00	Frais de mise en bouteilles et frais divers
352.4271.01	Locations diverses et abri PC
353.4271.01	Location classes école
430.3136.00	Carburant et matériel divers
430.3142.00	Entretien des routes, surfacages
440.3145.00	Entretien parcs et cimetière
510.3522.00	Enseignement primaire
520.3522.00	Enseignement secondaire

L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient présentés de manière irréprochable et nous félicitons et remercions Mme FAVRE pour son excellent travail.

Aussi, deux faits significatifs ont été relevés lors de l'étude des comptes :

- Tout d'abord, un écart de budget important a été constaté sur le compte entretien parcs et cimetière. Cette différence provient de l'élimination du feu bactérien pour un montant d'environ CHF 43'000.-. Cependant la municipalité a été très étonnée par la facture considérable de l'entrepreneur. En effet les m2 facturés ainsi que les tonnes de déchets évacuées ne correspondent pas à la réalité. Une étude est en cours avec l'avocat de la commune pour faire abaisser le montant de la facture.
- La deuxième constatation concerne les créances douteuses. En effet, comme l'a relevé la fiduciaire en charge de la vérification des comptes, il existe au 31.12.12 un risque important de défalcation sur un débiteur de la commune pour une somme relativement élevée. Cela concerne un montant d'impôt direct à recevoir. En conséquence, nous recommandons pour le futur un traitement individualisé des créances à risque par la création de provisions adéquates.

Une fois la vérification des comptes terminée, le repas nous a été servi par l'auberge de Féchy où nous n'avons malheureusement pas pu profiter de la terrasse en cette fin mai pour cause de chaleur excessive. L'après-midi a été consacré à la visite de l'ancien et du nouveau collège. Nous tenons à remercier Madame Carole Bettems, Monsieur Francis Liard ainsi que Monsieur Marc Morandi qui nous ont guidés et ont répondu à nos questions lors cette partie un peu plus récréative. En nous rendant d'une manière pédestre à ces visites, nous avons pu remarquer l'état endommagé des escaliers du chemin du Territet. Il mérite une attention particulière. Nous avons aussi pu constater que le banc situé derrière l'église avait été repeint en blanc par les oiseaux et qu'il n'était par conséquent plus très attractif pour le repos fessier des visiteurs. Nous incitons donc la Municipalité à se pencher sur ces deux cas. Concernant le nouveau collège, les travaux arrivent à leur terme et les futurs élèves auront de très bonnes conditions d'apprentissage. La réalisation est remarquable.

Concernant la gestion d'une manière globale, l'idée a été émise de faire siéger à l'avenir la commission de gestion et des finances en même temps que la commission ad-hoc lors de la présentation par la Municipalité des préavis. Cela permettrait aux deux commissions d'obtenir les mêmes informations et de surcroît les questions adressées à la municipalité profiteraient ainsi à la COGEFIN et à la commission ad-hoc. Cela serait par conséquent bénéfique pour la compréhension et donc pour l'élaboration des deux rapports de recommandation. Tout en précisant, il en va de soi, que les délibérations et les rédactions des rapports des deux commissions se feraient dans des locaux distincts.

Pour conclure, nous relevons les principaux chiffres des comptes 2012 :

- le budget 2012 prévoyait un excédent de dépenses de Frs. 61'499.- et l'exercice 2012 montre un résultat positif de Frs. 689.67.
- la fortune nette de la Commune au 31 décembre 2012 se monte à Frs. 3'702'315.89, soit Frs. 4'460.- par habitant, contre Frs. 5'193.- en 2011 ;
- le compte 9282.002.00 Fonds de réserve pour investissements futurs a été augmenté de Frs. 5000.-. De plus, Frs. 134'377.- ont aussi alimenté ce fonds suite au transfert de la réserve pour abri de protection civile. Le solde au 31 décembre 2012 se monte à Frs. 2'811'955.65 dont Frs. 2'272'400.05 sont déjà attribués par divers préavis. Le solde disponible est donc de Frs. 539'555.60.

L'exercice 2012 est supérieur aux prévisions et termine même dans les chiffres noirs malgré le report croissant des charges de Monsieur Broulis dans les comptes communaux.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de la fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 7 mai dernier, et après discussion et délibérations, les membres de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver les comptes communaux 2012 ;
- d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver le rapport de vérification des comptes 2012 de la Fiduciaire Lambelet.

Pour la Commission de Gestion et Finances

Le Président

Les Membres